

millième à 2.87 millièmes le kilowatt-heure et même jusqu'à 5.13 millièmes par kilowatt-heure, selon le taux de l'intérêt et l'amortissement. Nous estimons que l'entreprise pourra nous fournir le moyen d'accomplir l'œuvre qu'il nous incombe de réaliser. J'ajouterais que la construction de grandes usines d'énergie thermique serait partie intégrante de ces usines marémotrices. Ce serait là, pour l'industrie houillère de notre région, un stimulant bien nécessaire. A mon avis, l'Office ne devrait pas tarder à rédiger un rapport sur la possibilité de capter la force motrice de la marée. S'il était décidé d'aller de l'avant, il faudrait immédiatement entreprendre la construction du barrage et celle des centrales d'énergie thermique.

Le second projet dont pourrait être saisi l'Office à brève échéance, c'est le service de transbordeur du bassin des Mines. Cet important moyen de transport a existé dans les Maritimes jusqu'en 1940, alors que le bac a été retiré de la région à cause de la guerre, et n'y est jamais retourné. A l'heure actuelle, les renseignements ne manquent pas sur les avantages qu'offrirait un tel service. Le gouvernement Stanfield a fait une étude exhaustive, et le seul obstacle au rétablissement du service est le coût élevé des quais. Grâce à ce service, le trajet pour se rendre dans la vallée de l'Annapolis et le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse serait raccourci de 115 milles. On conçoit facilement les grands avantages qu'en tireraient l'industrie touristique, l'agriculture et la pêche. On a discuté dernièrement de la possibilité d'obtenir un hovercraft, ce qui éliminerait les fortes dépenses qu'exigerait normalement l'installation de quais, si un transbordeur ordinaire était mis en service régulier.

Un autre projet se rattache à ce service reliant la vallée de l'Annapolis à Cumberland. Il s'agit de la recommandation de construire, dans le cadre du complexe de Chignectou, un barrage pour capter l'énergie du bassin des Mines. Ce barrage serait aménagé à l'endroit où l'on veut organiser un service de transbordeur. Si l'on recommandait la construction du barrage et si ce dernier pouvait servir en même temps de chaussée, le service de transbordeur ne serait plus nécessaire.

Bien des projets intéressants sous tous les aspects de notre économie méritent considération. Il nous appartient de voir à ce que l'Office en soit saisi, comme il appartient à l'Office de voir à ce qu'on s'en occupe sans retard. Si la recommandation est dans le sens affirmatif, le gouvernement doit la réaliser. Si elle est dans le sens négatif, nous devons passer tout de suite à autre chose. Nombre de projets seront soumis, dont les conséquences générales varieront. Il faudrait en tout cas examiner

tout d'abord ceux qui pourraient produire le plus d'effets. Tâchons de collaborer afin que cet Office joue vraiment son rôle, en espérant sentir bientôt les résultats de nos efforts.

Avant de me rasseoir, monsieur le président, j'aimerais rendre hommage au brigadier Michael Wardell. Il s'est lancé corps et âme dans une véritable croisade pour faire de cet Office d'expansion économique de la région atlantique une réalité. On voit qu'il a réussi dans son rôle d'inspirateur tenace quand on pense que, lors de la dernière campagne électorale, les quatre partis politiques préconisaient la création d'un tel office comme remède essentiel aux maux de notre région. C'est un idéaliste qui, par suite de l'adoption de cette mesure législative, verra une partie de son rêve se réaliser. Poursuivons nos efforts afin qu'il reste en entier.

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai constaté que les députés commencent par dire qu'ils n'ont pas l'intention de prolonger la discussion et qu'ensuite ils font exactement le contraire. Pour ma part, je me propose d'être bref, non pas à cause mais en dépit des liens qui m'unissent aux provinces Maritimes. Qu'en me permette d'évoquer un fait personnel. En 1896, mon grand-père, qui avait été premier ministre de l'une des provinces Maritimes, est venu siéger ici sur les banquettes ministérielles. Je dois avouer, toutefois, qu'avant ma naissance, mes liens avec les Maritimes ont été rompus.

Je tiens à parler de cette résolution parce qu'aucun de ceux qui ont pris la parole jusqu'ici ne vient des provinces centrales, et en le faisant, je signale qu'à mon avis, il est important que les députés des provinces centrales se préoccupent des problèmes que pose la résolution à l'étude. A mon avis, nous autres, des provinces centrales du Canada, devrions bien accueillir cette résolution et la mesure qui s'ensuivra, car toute expansion économique des provinces Maritimes, ou en fait de n'importe quelle autre région du Canada, doit avoir l'appui moral et financier de tous les Canadiens même si elle comporte, comme ce pourrait être le cas, des sacrifices pour certaines régions de notre pays. Pour ma part, me faisant le porte-parole de la circonscription torontoise, je tiens à dire que s'il faut envisager quelques sacrifices temporaires afin de prendre les initiatives qui s'imposent pour réaliser les objectifs de la mesure, nous y consentons.

On sait très bien, je pense, que tous les partis représentés à la Chambre approuvent le principe général dont s'inspire la résolution et qu'ils appuieront probablement la mesure législative que nous n'avons pas encore vue mais qui, vraisemblablement, sera adoptée. Au congrès de fondation de notre parti, nous